

Benoît BORDAT

Député de la Côte-d'Or

Conseiller Départemental de Dijon IV

Monsieur François BRAUN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Dijon, le 4 juillet 2023



Monsieur le Ministre,

Notre pacte républicain se fonde sur un principe de solidarité qui guide notre action politique et sur lequel ont été bâties nos institutions.

L'école, la fonction publique et la sécurité sociale en sont les piliers.

Notre société traverse une crise de confiance démocratique, les courants de pensée extrémistes ou complotistes remettent régulièrement en cause les principes fondamentaux de notre République.

Face à ces attaques, il est impératif de conforter le bon fonctionnement de nos institutions.

C'est ce à quoi notre majorité et le gouvernement s'emploient au travers des réformes de notre système de santé, de notre système éducatif, de la fonction publique et de l'augmentation importante des budgets qui y sont alloués.

Les Français plébiscitent notre système de protection sociale, ils sont ainsi 88% à exprimer un fort attachement à la Sécurité sociale selon le dernier baromètre de l'UCANSS, publié en 2020.

Ce sont ainsi plus de 165 000 femmes et hommes, salariés des organismes de Sécurité sociale, qui œuvrent chaque jour à rendre le service le plus efficient possible et protéger les Français contre les aléas de leur quotidien.

Cette vocation, dont ils affichent la fierté au travers de l'hashtag #fiersdeprotéger atteint cependant ses limites compte-tenu de la dégradation importante de leurs conditions de travail.

Les métiers qui interviennent dans les différentes branches de la sécurité sociale souffrent en effet d'un grave déficit d'attractivité qui tend à s'accroître ces dernières années.

L'URSSAF, la CARSAT, la CPAM, la CAF, l'UGECAM, ou encore l'Institut 4.10 sont tous touchés par ce déficit.

La rémunération de ces personnels pose des difficultés, avec un réel décrochage de leur revenu moyen par rapport au SMIC. Si en 2010 un technicien de la CPAM pouvait prétendre à une rémunération 13% supérieure à celle du SMIC, elle n'est plus que de 4% malgré la revalorisation de la valeur du point d'indice et des mesures en faveur des bas salaires, pour un métier qui requiert une certaine technicité.

Avec un taux de chômage historiquement bas dont nous pouvons nous féliciter collectivement, les salariés des organismes de la sécurité sociale n'hésitent plus à quitter leur poste pour des emplois mieux rémunérés dans le privé ou dans d'autres organismes publics.

Les instances de l'UCANSS en sont pleinement conscientes et organisent de grandes campagnes de recrutement pour « attirer, recruter et fidéliser » de nouveaux collaborateurs.

L'embauche de nouvelles recrues qui nécessitent d'être formées et expérimentées pour réaliser certaines opérations complexes ne permet plus de compenser une perte de compétences conséquente dans les équipes et qui s'intensifie.

Les retards de traitement des dossiers se sont accumulés avec la surcharge importante d'activité causée par le COVID. Les différentes réformes que nous avons engagées ont aussi un impact non négligeable sur l'organisation de ces opérateurs. Ces difficultés entraînent un découragement palpable des salariés et contribuent à ces départs.

Les conventions d'objectifs et de gestion des organismes de Sécurité Sociale ont pour optique d'améliorer le service rendu aux usagers avec des objectifs affichés ambitieux. Ces conventions successives ont également engendré une baisse importante des effectifs de ces opérateurs et une augmentation de la charge de travail allouée à chaque salarié.

Cet écart croissant entre les moyens alloués et les objectifs affichés a fait naître un profond malaise chez les collaborateurs de ces organismes.

Tout cela entraîne des conséquences non négligeables sur le service rendu au public.

Certains de ces organismes accusent en effet dans de nombreuses régions des retards importants dans le traitement des demandes allant de 3 à 5 mois selon les cas.

Ces retards entraînent de graves difficultés financières chez les assurés, suscitent des comportements agressifs envers le personnel des différentes branches de la sécurité sociale et entament la confiance du public dans notre système de protection sociale.

Monsieur le Ministre, au moment où les conventions d'objectifs et de gestion pour 2023-2026 viennent de se finaliser et face à ce constat alarmant, il est urgent d'agir pour redonner aux opérateurs de la Sécurité Sociale les moyens pour rendre leurs métiers à nouveau attractifs.

Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger avec vous.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Bien à vous

Benoît BORDAT

PJ : liste des cosignataires de ce courrier

Copie de ce courrier adressée à :

- Monsieur Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- Monsieur Jean-Christophe COMBE Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées
- Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
- Monsieur Gabriel ATTAL, Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Permanence Parlementaire : 81, Avenue Maréchal Lyautey – 21000 DIJON

☎ 09.54.38.11.09 - ✉ contact@benoitbordat.com

Liste des cosignataires

Benoît BORDAT, Député de la Côte-d'Or

Lionel CAUSSE, Député des Landes

Christine DECODTS, Députée du Nord

Stella DUPONT, Députée de Maine-et-Loire

Philippe FAIT, Député du Pas-de-Calais

Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes

Jean-Carles GRELIER, Député de la Sarthe

Yannick HAURY, Député de Loire-Atlantique

Laurence HEYDEL-GRILLERE, Députée de l'Ardèche

Vincent LEDOUX, Député du Nord

Didier LEMAIRE, Député du Haut-Rhin

Patricia LEMOINE, Députée de Seine-et-Marne

Patrice PERROT, Député de la Nièvre

Maud PETIT, Députée du Val-de-Marne

Véronique RIOTTON, Députée de la Haute-Savoie

Jean-Marc ZULESI, Député des Bouches-du-Rhône